

Jean-Claude BALANANT
Hubert CHARBONNEAU
Agnès IMBERT
Cédric LAURENT
Philippe LE GARREC
Sophie MONDHER GALLON
Céline PAVOINE
Carole PAUTREL GLEZ
Gilles STEUNOU
Experts-comptables associés et
Commissaires aux comptes
Marina PASSAIS
Expert-comptable associée
Laurent TALEC
Associé

AS MECA

SARL AU CAPITAL DE 10 000 €

14 Rue Joliot Curie

35220 CHATEAUBOURG

Rapport du commissaire à la transformation

sur la transformation de la Société

AMC CONCEPT INDUSTRIE, SARL, en Société par actions simplifiée

AS MECA

Rapport du commissaire à la transformation

Sur la transformation de la Société

AS MECA, SARL, en Société par actions simplifiée

Aux associés,

En notre qualité, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- Le compte de résultat de la société AS MECA au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 présente les caractéristiques suivantes :
 - o Un chiffre d'affaires de 754 543 €, en baisse de 24.24% par rapport à l'exercice précédent
 - o Un résultat net de 49 061 € contre -83 766 € l'exercice précédent.
- Les capitaux propres de la société s'élèvent à 228 205 € au 31 décembre 2022.
- Au 30 novembre 2023, le chiffre d'affaires s'élevait à 631 310 € et la trésorerie à 128 534 €
- Aucun dividende n'a été distribué sur l'exercice 2023.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes

comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

En conclusion, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à RENNES,

Le 5 janvier 2024

Cédric LAURENT

Commissaire à la transformation

Représentant la société

PARIS DENIS BALANANT

« COHESIO »

Signé électroniquement le 05/01/2024 par
Cédric Laurent

